

# De la démocratie associative

Michel Miaille

Démocratie est un des termes les plus employés et pourtant aux définitions les plus nombreuses et aux usages les plus différenciés. On applique le mot à tous les aspects de la vie sociale (la politique évidemment mais aussi la culture, l'économie et toutes sortes d'activités). D'où un débat sans fin, à prendre comme tel : il y a débat car la démocratie ne cesse d'évoluer et d'interroger.

Penser dans le cadre des associations l'exercice de la démocratie : tentative mille fois répétée et pourtant souvent sur un mode plus incantatoire que de véritable questionnement.

En ce sens, l'association (type loi 1901) est un cadre d'apprentissage de la démocratie et en même temps un des lieux controversés de sa perversion.

Pour avancer dans cette complexité, opérer quelques distinctions et oser dire quelques remarques à partir d'un regard critique (sociologique) et non d'une position seulement de principe (politique ou morale).

## De quoi parle t on à propos de la démocratie ?

Le mot peut distinguer plusieurs choses, toutes aussi intéressantes mais qui n'ont pas la même portée parce qu'elles ne se situent pas au même niveau.

*Au niveau le plus commun : la démocratie désigne un « esprit », une morale, des principes (être démocrate, se comporter comme un démocrate). C'est le niveau de déclarations qui, dans bien des cas se répètent. On se borne à reprendre un vocabulaire convenu sur lequel il ne peut y avoir qu'accord (comment ne pas être démocrate ?) d'où le caractère souvent décevant des discussions sur la démocratie qui en plus ne sont que rarement informées des résultats ou des recherches savantes, universitaires sur la démocratie. Car on cite les grands philosophes sans, en général les avoir jamais lus : il est facile de désarçonner quelqu'un en lui renvoyant quelques grands mots (égalité / responsabilité / conviction, etc..) et quelques noms qui font toujours leur effet (avec les modes ce peut être Spinoza ou Tocqueville, Rousseau ou Marx)*

*A un niveau également très présent, la démocratie renvoie à un mode de gouvernement, c'est-à-dire à des institutions. Coté juridique de la démocratie qui s'appuie sur des textes, des interprétations, des lectures différenciées. C'est aussi un niveau de débat inépuisable : comment compter la majorité ? Quels sont les bons bulletins à retenir ? Qui a été élu exactement ? Quels sont les « pouvoirs » des uns et des autres ?*

Les AG dans les associations voient constamment fleurir ce type de débat, où la démonstration tourne d'autant plus à l'aigre qu'en général peu nombreux sont les lecteurs des statuts et des règlements généraux et que les discussions balancent entre le juridisme le moins informé et l'appel aux grands arguments philosophiques du point précédent ! C'est en tout cas un enjeu de luttes symboliques.

*A un autre niveau, oublié bien souvent, la démocratie vise des pratiques effectives et pas seulement décrites dans des textes comme cela a été évoqué plus haut.*

L'affrontement, s'il intervient, oppose alors la « théorie » à la « pratique », chacun étant affecté d'une valeur différente. (On ne sait qui doit triompher : le texte ? mais c'est desséchant et formel, les pratiques ?-mais au nom de quoi car tout peut être proposé.)

Ce qui est clair c'est que bien souvent, le troisième niveau est passé sous silence comme si personne n'avait envie de dire ce qui se passe vraiment ! Car on sait vite que, dans la réalité, la démocratie vécue est loin de la démocratie proclamée.

D'où la disqualification de ceux qui osent dire que « le roi est nu » et le procès des critiques se retourne souvent contre eux-mêmes !

La première remarque consiste donc à se demander de quoi on parle et à quel niveau on se situe vraiment. Souvent, un regard étranger peut être celui d'un « nouveau venu » qui s'étonne d'un certain fonctionnement, au lieu que les « anciens » ont appris à relativiser et à justifier pour rester en place.

### **La participation à la démocratie et les inégalités**

Malgré l'aspect inconvenant de cette remarque, il faut souligner d'emblée le caractère souvent peu démocratique du fonctionnement dit démocratique des associations. On peut soulever quelques interrogations.

1- Les participants ne sont pas égaux : pas seulement du fait de statuts (certains sont élus, ont des pouvoirs et d'autres non) mais surtout du fait des ressources dont ils peuvent disposer : éducation, profession, accès à la parole publique, habitudes sociales etc. et ceci sans considérer le caractère ou la psychologie (timidité, agressivité, etc.)

Cela signifie que la participation qui est la base et qui est supposée égalitaire n'existe que comme projet au mieux comme une « utopie » dans le mauvais sens du terme. D'emblée, on mesure bien qui participe et qui ne participe pas. Or cette inégalité est la plupart du temps considérée comme une réalité irrépressible (c'est comme ça) et le fonctionnement réel en prend acte. Les dirigeants peuvent même organiser leurs stratégies à partir de la connaissance de ces inégalités : un tel ne dira rien, on ira voir un tel et on fera intervenir un tel.

2 -En conséquence, une fraction seulement des adhérents peut effectivement participer au jeu démocratique. Ils deviennent de fait les dirigeants par la possibilité de faire valoir leurs ressources à la différence des « participants passifs ».

De cette manière la délégation des pouvoirs (réalisée par le vote des représentants) devient une confiscation de pouvoir : mais l'usage des institutions rend inattaquable la désignation de ces participants-dirigeants.

Cette division lorsqu'elle se perpétue – et à la limite on voit mal comment elle ne se perpétuerait pas – donne lieu à la constitution de deux types d'adhérents : les

« professionnels » et les « profanes »-ceux qui savent et ceux qui ne savent pas. Cette double catégorie se renforce car les professionnels qui ont pu faire jouer leurs ressources les amplifieront, pendant que les autres seront de plus en plus démunis.

On peut en conclure que l'association offre alors les caractères d'un marché où les plus actifs, ou entreprenants, se comportent comme des « offreurs » face à un « public » plus ou moins consommateur. Evidemment les offreurs se font concurrence d'où la bataille sur les produits offerts : qui proposera le produit le plus pur, le plus traditionnel (retour au passé seul légitime) ou le plus à la mode, le plus nouveau (les idées qui sont d'actualité, ce qui oblige à renouveler le stock en fonction de la mode !)

### **La démocratie comme équilibre et contrôle**

Parmi les formes de démocratie possibles, la démocratie représentative est celle qui s'est imposée, par des arguments rationnels comme irrationnels. Elle apparaît comme la forme indépassable de l'expérience moderne.

Elle repose, au fond, sur deux principes qui garantiraient sa qualité : l'équilibre des pouvoirs et les contrôles. Si du point de vue des principes et de la morale, cela est tout à fait dépendant, au regard de la pratique, il y a lieu de s'interroger.

#### **1 -L'équilibre.**

L'image est empruntée à la physique mécanique du XVIIe siècle où poids et contre-poids donnent l'architecture parfaite d'un monde juste. Le problème est de mettre en œuvre cet équilibre. Il faut alors préciser que l'équilibre est une position instable, éminemment instable !

Tel quel, l'équilibre relève du mythe – mais les mythes sont fondateurs et aussi préservateurs de systèmes – car à la vérité, dans une organisation sociale, il n'y a jamais équilibre.

Il faut donc être conscient de deux phénomènes qui, non pas « menacent » l'équilibre mais le constituent :

- les petits organes ont tendance à s'imposer aux grands organes car plus faciles à manier et à décider, ils ont un poids plus grand que les statuts ne le laissent penser. D'où les stratégies pour aller siéger dans ce type d'organe ;
- les organes permanents ont plus de poids que ceux qui sont temporaires, ce qui est évident, malgré les phrases des statuts qui peuvent, à l'inverse leur donner moins de pouvoir (ainsi les organes « souverains » dans les statuts).

Cela signifie que la vigilance la plus vive doit être exercée sur les pratiques des choix qui sont toujours stratégiques.

Mais il serait vain de croire que l'on peut supprimer les difficultés pour assurer l'équilibre.

L'équilibre est comme celui de la marche un déséquilibre sans cesse rectifié : autrement dit, plus on avance (donc plus l'association est dynamique dans ses projets et ses réalisations) plus les déséquilibres inhérents à la marche s'annulent en quelque sorte et se corrigent. Ce

sont les associations les plus passives et inactives qui montrent les déséquilibres les plus dramatiques.

## **2 -Le contrôle**

Là encore, nous sommes dans le mythe fondateur car le contrôle est non pas la maîtrise d'une situation mais la vérification, après coup, de la régularité des opérations.

Ce thème du contrôle soulève la question de

- *qui contrôle ?* En dehors des contrôleurs prévus par les statuts qui peuvent se révéler très formels (ainsi pour les finances, il faudrait penser à une mobilisation plus effective mais aussi un enjeu entre les « offreurs »)

- *avec quels moyens ?* Cela suppose une information et une formation suffisantes sans quoi le contrôle est dérisoire. Se pose véritablement la question des sanctions du contrôle, bien souvent lourdes et donc inutilisées, ou, bien légères et inefficaces.

Il faut recouper ces éléments avec ce qui a été précédemment : comme il s'agit en matière d'équilibre et de contrôle, d'actions significatives – même si elles sont très symboliques – les « offreurs » mobilisés vont se saisir périodiquement de ces thèmes. D'où des moments de tension, souvent artificiels autour de ces thèmes avec dénonciation des violations des principes, agitation dramatique souvent dans des AG qui servent de caisses de résonance faciles à ce type d'entreprise.

Une association qui s'affaiblit, en termes d'action, trouve toujours un substitut dans des combats épiques où sur ces thèmes s'affrontent des « offreurs » sur le marché interne du groupe. D'où l'aspect trompeur des débats qui n'ont que l'apparence du caractère démocratique.

Il faut indiquer quelque chose de très important : la revendication de « transparence » est souvent un moyen d'oublier que la médiation est absolument indispensable. On se réfugie dans le mythe de la transparence au lieu de préciser et de mettre en œuvre les moyens de contrôle, sans lesquels, au nom de la démocratie, on laisse se déchaîner les forces les plus brutales. La médiation, au travers des procédures de contrôle, est précisément le moyen d'assurer réellement la démocratie.

### ***Conclusion provisoire : apprendre à lire la réalité effective des choses au-delà des proclamations.***

Se souvenir que la démocratie associative n'est pas « en soi » une garantie de démocratie mais qu'elle est le siège des toutes les difficultés observables en plus grand dans les systèmes politiques, car le caractère symbolique des contradictions est indifférent à la taille. Se souvenir enfin que la démocratie est moins la recherche du consensus voire de l'unanimité que l'acceptation des différences et la gestion du dissensus. Les appels à « l'unité » servent souvent du refus de toute différence. La question est de savoir quelles différences sont admissibles et selon quelles modalités pour que l'association puisse « marcher », c'est-à-dire

avancer. Autrement dit, les « formes » discutées puis choisies sont les garants de la démocratie car elles assurent la gestion du groupe, à l'abri des coups de force.